
NORME INTERNATIONALE**1969**

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION · МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ · ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cordages en monofilaments de polyéthylène à trois torons

Three-strand polyethylene monofilament ropes

Première édition — 1976-04-01

CDU 677.718.06

Réf. n° : ISO 1969-1976 (F)

Descripteurs : textile, corde, polyéthylène, spécification, masse linéique, diamètre, charge de rupture.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 1969 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 38, *Textiles*. Elle fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 6.12.1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO.

Cette Norme Internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 1969-1971, qui avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Finlande	Pays-Bas
Australie	France	Royaume-Uni
Belgique	Grèce	Suède
Brésil	Inde	Suisse
Chili	Iran	Thaïlande
Corée, Rép. de	Irlande	Tchécoslovaquie
Danemark	Israël	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Japon	U.R.S.S.
Espagne	Norvège	

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé cette Recommandation.

Cordages en monofilaments de polyéthylène à trois torons

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les caractéristiques principales des cordages à trois torons formés de monofilaments continus appartenant au groupe des polyéthylènes de densité 0,96 environ.

Elle s'applique aux cordages de cette nature ayant une masse nette par mètre allant de 8,1 à 295 g et dont le diamètre nominal est compris entre 4 et 24 mm inclus.

2 RÉFÉRENCES

ISO 2, *Textiles — Indication du sens de torsion des fils et produits associés.*

ISO 2307, *Cordages — Détermination de certaines caractéristiques physiques et mécaniques.*

3 FABRICATION

Les cordages doivent être formés de torons fabriqués à partir de matière neuve. Les cordages et leurs torons doivent être continus, sans épissure.

Selon accord entre l'acheteur et le fournisseur, les cordages de masse nette par mètre supérieure à 161 g (diamètre supérieur à 18 mm) peuvent avoir des torons dont l'intérieur est constitué de filaments chimiques sans torsion.

Les cordages de polyéthylène, sauf spécification contraire, doivent être formés de torons câblés ensemble en torsion «Z», ces torons étant eux-mêmes constitués de fils ou retors assemblés en torsion «S» (voir l'ISO 2).

Le nombre de fils, ou de fils et de monofilaments sans torsion, doit être le même pour tous les torons d'un même cordage.

4 CARACTÉRISTIQUES ET TOLÉRANCES REQUISES

Les caractéristiques principales des cordages en monofilaments de polyéthylène à trois torons doivent être celles indiquées dans le tableau.

Le pas de ces cordages doit être celui qui est donné dans le tableau, sauf si un accord différent est intervenu entre l'acheteur et le fournisseur.

5 MÉTHODES D'ESSAI

Les caractéristiques spécifiées au chapitre 4 doivent être mesurées dans les conditions indiquées dans l'ISO 2307.

6 EMBALLAGE

Les masses facturées doivent être des masses nettes comprenant les liens, mais non pas l'emballage. Les liens doivent être d'une matière semblable à celle du cordage.¹⁾

1) L'emploi de liens en matière textile synthétique répond à cette exigence.